



La Gazette



Bulletin d'information de la Commune d'Eclaron Braucourt Sainte-Livière

<http://www.eclaron-braucourt-steliviere.fr>

Le mot du Maire Jean-Yves Marin

Voici venu l'automne d'une année 2016 marquée pour notre cœur de village par des travaux importants tant par leur ampleur que leur durée.

La remise aux normes des branchements d'eau potable rue de Verdun se termine sans problème majeur.

Concernant rue Napoléon 1^{er} et place Pelletier, le chantier, bien que perturbé dans sa chronologie par l'attente des pavés prévus devant le monument aux morts, aboutit à des premiers résultats esthétique et fonctionnel à la hauteur de nos attentes.

Le mur rue Napoléon 1^{er}, reculé et d'une réalisation particulièrement soignée, le parvis de l'Eglise pavé, les nouveaux luminaires, l'accès harmonieux à nos commerces sont déjà appréciés.

Nous espérons une accélération de la phase finale pour des plantations...à la Sainte-Catherine...

Je tiens une fois encore à remercier les usagers et surtout nos commerçants pour leur compréhension durant cette phase estivale particulièrement perturbée.

La reprise de couverture du groupe scolaire se termine, par prudence nous attendons les prochaines pluies abondantes pour juger son efficacité.



Au complexe des associations, le changement des ouvertures et l'optimisation du chauffage seront réalisés pour mi-octobre.

Jean-Yves Marin

CONSIDERATIONS PLUS GENERALES

J'aimerais rappeler à chacune et chacun d'entre vous que notre qualité de vie dépend certes de nos infrastructures et services, mais aussi et peut-être surtout, du respect de l'autre, son voisin en particulier.

Pour y contribuer, des règles établies par des codes (Code Rural, Code de l'Urbanisme, Code Civil) fixent un cadre et son respect éviterait bien des problèmes. Je pense à cet instant aux déjections canines qui souillent nos trottoirs, à l'absence d'élagage des végétaux qui débordent au-delà des limites de propriété, au bruit que ce soit dans la rue ou de voisinage (aboiements, appareils à moteur) et autres désagréments.

Je sais pouvoir compter sur la très grande majorité d'entre vous pour respecter les règles de vie en société mais aussi faire preuve de tolérance...afin de nous éviter d'avoir à intervenir dans le but louable de MIEUX VIVRE ENSEMBLE.

Jean-Yves Marin



Sainte Livière : maillage de l'électricité entre Eclaron et Ste Livière

L'alimentation électrique de Sainte-Livière a posé problème ces dernières années avec des coupures de courant pouvant durer plusieurs heures.

Jusqu'à présent, une seule ligne aérienne, vieillissante, venant de Sainte-Marie-du-Lac, passant dans des zones boisées et exposée au vent, desservait le village.

Dès l'automne 2014, une intervention auprès des responsables ERDF régionaux été prise en compte dans le cadre d'un programme de sécurisation de la distribution électrique avec lutte contre les microcoupures. Ainsi la mise en place d'une seconde ligne, enfouie, reliant Eclaron à Sainte-Livière, en complément d'un maillage dans Eclaron reliant les transformateurs du château d'eau de Sainte-Livière et celui de la rue de Verdun permettra de sécuriser la distribution dans les deux villages.

L'ensemble des ces aménagements devant être fonctionnels avant l'hiver.

Jean-Yves Marin

Lâcher de ballons du 14 juillet



Cette année 3 cartes sont revenues en mairie :

- Jonathan PECRIAUX (Arbot 52 - 117 Km)
- Eva THIEBAULT (forêt d'Arc en Barrois 52 - 100 Km)
- Anisah JOURDAIN (Brachay 52 - 37 Km)

Terrains à bâtir

La Commune disposera très prochainement de quelques terrains à bâtir.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter la Mairie.

Ecoles : échanges intergénérationnels

Le temps file... mais prenons le temps de partager.

Aussi comme promis, en cette rentrée scolaire, les nouveaux élèves des classes CP et CE2 accompagnés des mêmes maîtresses (Mesdames Lefranc et Pflûger) souhaitent reconduire des moments de vie partagés avec **les Anciens**, privilégiant la transmission et la convivialité.

Ainsi, nous vous proposons une première rencontre "Bricolage" le **jeudi 17 novembre 2016 matin (dès neuf heures à l'école)**.

Suivi d'une après-midi "Loto" où petits et grands clôtureront cette année 2016 ensemble le **jeudi 15 décembre à la salle des fêtes d'Eclaron à 13h45**.

Dans l'impatience de vous rencontrer, les élèves de CP et CE2 et leurs maîtresses.



Cartes d'identité



L'allongement de 5 ans de la validité des cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes

d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures.

- Les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

Recensement de la population

Au 1^{er} janvier 2016 le nombre d'habitants de notre commune était de 2109 habitants répartis :

- Braucourt 163 habitants
- Eclaron 1650 habitants
- Sainte-Livière 296 habitants



Un nouveau recensement aura lieu dans notre commune du 19/01/2017 au 18/02/2017.

Site internet de la commune d'Eclaron Braucourt Sainte-Livière

Un site communal est ouvert à l'adresse suivante : <http://www.eclaron-braucourt-steliviere.fr>

Vous trouverez sur ce site :

Le nom des élus, les comptes rendus des conseils municipaux

La liste de toutes les associations, des salles communales

La liste des artisans, commerces

les numéros de téléphone utiles : médecins, pompiers, gendarmerie.....

Le Réseau des Communes propose un service à destination des associations : **Réseau des Associations** (<http://reseaudesassociations.fr/>).

Cette plateforme complète de site est offerte **gratuitement** aux associations de notre commune, sur demande (adhésion directement en ligne à l'adresse ci-dessus)

Ce site doit certainement comporter des erreurs ou des oublis, aidez nous à le corriger.

Bonne visite

Gendarmerie : nouveaux horaires d'ouverture



La Gendarmerie d'Eclaron,
est ouverte le mercredi
de 14H à 19H et le
vendredi de 14H à 19H

2 rue Clos Bernard
03.25.04.12.17

Déjections canines



Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons. En dehors des cas précités, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal. La Commune a mis en place des poubelles spécifiques à différents endroits du village.

En cas de non respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe (35 euros).

Le problème de l'interdiction des déjections canines relève de la compétence de votre Mairie "responsable de la salubrité publique".

Des sacs spécifiques sont disponibles en Mairie

Tri des déchets : respectez les consignes !

Devant la recrudescence des dépôts de déchets (tonte, branchage, taille, mauvaises herbes,) présentés à la collecte de déchets ménagers, il est nécessaire de rappeler que ces derniers ne sont pas considérés comme des ordures ménagères et ne seront donc pas ramassés.

Ces déchets doivent être déposés en déchetterie ou compostés.

Le prestataire de collecte a interdiction de les collecter :

- les bacs ou sacs contenant du verre,
- les encombrants,
- tout sac de tri (bleu ou jaune) contenant des ordures ménagères,
- les bacs contenant des déchets verts.

Pour les professionnels, seule une quantité de 1100 l hebdomadaire de déchets assimilés à des ordures ménagères est tolérée.

Un autocollant précisant le refus de collecte sera apposé sur les contenants concernés.

Déchetterie : heures d'ouverture (été)

Mardi et jeudi 14h-18h, Samedi 10h-12h et 14h-18h.

Veuillez bâcher vos remorques afin de ne pas semer à tous vents lors de votre passage et organiser votre chargement de manière à faciliter les transferts.

Travaux Place Pelletier : mais au fait, qui était Pelletier ?



Troisième d'une famille de neuf enfants, Jean-Baptiste Pelletier (1777-1862) est bien un éclaronnais, tant par la famille de son père que celle de sa mère (Guérin). Son père, Laurent-Alexis Pelletier est notaire, maire (1802), et gérant des immenses Forêts de la Famille d'Orléans. Sa mère a passé son enfance au moulin du village. Ses deux frères

restèrent à Eclaron, l'un comme tanneur et l'autre comme cirier.

Sous la Révolution, le jeune Jean-Baptiste est convoqué en 1793 pour le service militaire. Il est envoyé à l'Ecole d'Artillerie de Châlons, ce qui laisse supposer qu'il est bon en mathématiques, qualité requise dans cette « arme savante ». Il y est classé second, la première place revenant à son camarade, le futur général Drouot. Il est immédiatement plongé dans les guerres de la Révolution et de l'Empire.

Le n° 20 du *Journal de la Haute-Marne*, daté du 15 août 1807, salue sa promotion au grade de colonel à la suite de la bataille de Friedland. Il gravit les échelons et poursuit une carrière brillante. Pour marquer que le temps de principe de l'hérédité et de l'ancienneté fait place désormais à celui du mérite personnel, l'Empereur Napoléon 1^{er} lui confère la Légion d'Honneur en 1804 et le nomme Baron d'Empire en 1808. D'après une tradition familiale, Napoléon aurait tenu, lors de son passage à Eclaron en janvier 1814 à rendre visite dans sa maison au père du général, Laurent-Alexis, qui n'était pas en état de se déplacer.

Marié et ayant eu deux filles, le général Pelletier ne semble pas être revenu à Eclaron, et il fixa sa résidence à Versailles.

Principaux états de Service :
Lieutenant d'artillerie dès l'âge de 17ans, il fait les campagnes de l'Armée du Rhin, notamment au siège de Landau. Il est capitaine à l'Armée du Nord en 1794 et 1795, puis à Paris où, avec sa batterie, il prend part à la Journée du 13 Vendémiaire (5 octobre 1795) contre l'insurrection royaliste sous les ordres du général Bonaparte. Avec ce dernier il effectue la Campagne d'Italie en 1796 et 1797. En qualité de Major, il commande le corps d'artillerie du Royaume d'Italie, dont Napoléon est le souverain. En Allemagne, il est à la bataille de Friedland (14 juin 1807) contre les Russes. Napoléon le nomme général de brigade en 1809 et lui confie le commandement de l'Artillerie et du Génie de la Pologne, alliée de la France. Général de Division en 1811, il participe à la Campagne de Russie en 1812 mais est fait prisonnier.

Rentré en France à la signature de la paix, il est mis en disponibilité par le Roi Louis XVIII. Il est rappelé au moment du retour de l'Empereur en mars 1815 et combat à la bataille de Waterloo. Ses mérites sont reconnus par le nouveau régime et il reçoit de commandement de l'Ecole d'artillerie de Toulouse. Par la suite il atteint les plus hauts postes en devenant membre du Comité de l'Artillerie et Inspecteur général de l'Armée en 1837.

(3)

→ M. Pelletier d'Eclaron, membre de la Légion d'Honneur, qui, en qualité de Major au 8.^e régiment d'artillerie à pied, commandait à la bataille de Friedland l'artillerie de la division Verdier, au centre de l'armée, a été promu au grade de Colonel, par décret impérial du 24 Juin dernier.

Plaques de cochers

On désigne par plaque de cocher ces plaques directionnelles en fonte, placées à environ 3 mètres du sol sur des bâtiments publics ou quelquefois privés. Parfois sur des pyramidions en pierre, ou des poteaux métalliques, aux carrefours et aux entrées et sorties principales des agglomérations. Leur nom et leur position élevée viennent du fait qu'elles devaient être facilement visibles et lisibles par les cochers. Il est encore possible d'en voir dans notre commune.

Histoire des plaques

Avant les plaques Une circulaire, du 5 novembre 1833, aux préfets, émanant du Directeur des Ponts et Chaussées et des Mines, préconisait d'installer des panneaux indicateurs sur le bord des routes. Il n'existait en effet que des bornes royales mises en place sous Louis XV à partir de 1745. Elles sont implantées toutes les mille toises, soit environ 2 kilomètres. Le 15 avril 1835, une autre circulaire émanant du même auteur instaurait la mise en place des panneaux indicateurs (dits aujourd'hui plaques de cochers). Une seule couleur était alors préconisée : le fond bleu avec les lettres blanches.

(N° CCLXXIV.)

[5 novembre 1833.]

Routes et ponts. — Poteaux indicateurs des routes.

CIRCULAIRE AUX PRÉFETS.

Monsieur le Préfet, depuis longtemps on éprouve le besoin de rencontrer sur les routes des poteaux indicateurs qui en signalent les directions.

De pareils poteaux ne pourraient être en effet que fort utiles, soit à l'entrée des villes, bourgs ou villages, soit aux points où ces routes viennent s'embrancher, surtout lorsque les points d'embranchement sont éloignés de toute habitation.

L'administration, dont les efforts doivent tendre sans cesse vers tout ce qui peut améliorer et perfectionner le système de nos communications, ne peut pas négliger une mesure qui n'exigera que peu de frais et qui réalisera des avantages incontestables.

Je vous prie en conséquence, monsieur le Préfet, de vouloir bien inviter M. l'ingénieur en chef à vous adresser un rapport dans lequel il présentera ses propositions, tant sur le mode de construction et sur la dépense des poteaux dont il s'agit que sur le choix de leur emplacement.

Je vous serai obligé de me transmettre ce rapport avec vos observations et votre avis.

